



# Assemblée générale

Session extraordinaire d'urgence

**13<sup>e</sup>** séance

Mercredi 18 octobre 2000, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Holkeri ..... (Finlande)

*La séance est ouverte à 15 heures.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare reprise la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, conformément à la résolution ES-10/6 de l'Assemblée générale en date du 9 février 1999, par laquelle l'Assemblée a décidé

« d'interrompre temporairement la dixième session extraordinaire d'urgence et d'autoriser le Président en exercice de l'Assemblée générale à la reprendre à la demande d'États Membres ».

À cet effet, je souhaite attirer l'attention des délégations sur les documents suivants : A/ES-10/36, lettre datée du 13 octobre 2000 du Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle celui-ci demande, au nom des États membres de la Ligue des États arabes, la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence; et A/ES-10/37, lettre datée du 13 octobre 2000 du Chargé d'affaires par intérim de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies qui, en sa qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, fait savoir que le Mouvement appuie la demande de la Ligue des États arabes en vue de la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence.

Conformément à l'article 63 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, le Président et les Vice-Présidents de la cinquante-cinquième session siégeront

en cette qualité à la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite décider que la Commission de vérification des pouvoirs de la cinquante-cinquième session siégera à la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence?

*Il en est ainsi décidé.*

## **Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies** (A/ES-10/38 et Add.1)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Selon la pratique usuelle, j'attire l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/ES-10/38, qui contient une lettre qui m'a été adressée par le Secrétaire général et qui informe l'Assemblée que 16 États Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies au sens de l'Article 19 de la Charte.

Je rappelle aux délégations que, en vertu de l'Article 19 de la Charte,

« Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées ».

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'attire également l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/ES-10/38/Add.1. Dans la lettre qui figure dans ce document, le Secrétaire général informe le Président que, depuis la publication de ses communications figurant dans le document A/ES-10/38, Haïti a fait le versement nécessaire pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de l'information figurant au document A/ES-10/38/Add.1?

*Il en est ainsi décidé.*

### **Programme de travail**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je voudrais informer les Membres de l'Assemblée qu'à l'issue de consultations avec plusieurs membres, je crois comprendre qu'à sa première séance de la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence, nous entendrons un nombre limité d'orateurs. La prochaine séance de la session d'urgence aura lieu le vendredi 20 octobre 2000, à 15 heures.

Au début de la séance de vendredi après-midi, le Secrétaire général a l'intention de faire une déclaration sur les derniers développements liés à cette question et l'Assemblée entendra le reste des orateurs.

Nous entendrons donc à cette séance l'observateur de la Palestine, le représentant d'Israël, le représentant du Sénégal, en sa qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et le représentant de l'Afrique du Sud, qui interviendra au nom du Mouvement des pays non alignés.

### **Point 5 de l'ordre du jour** (*suite*)

#### **Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé**

**M. Al-Kidwa** (Palestine) (*parle en arabe*) : Au moment où nous pensions que la communauté internationale avait réussi son oeuvre de décolonisation et d'élimination des séquelles de l'occupation étrangère, l'occupation israélienne de notre terre palestinienne,

subie par notre peuple, constitue un phénomène unique qui persiste depuis plus de 33 ans. Cette occupation est aggravée par le fait qu'elle s'accompagne d'une attitude coloniale flagrante, sous forme de transfert illégal de la population de la puissance occupante sur le territoire occupé et des tentatives de colonisation de cette terre. Israël est le seul État considéré aujourd'hui comme une puissance occupante. En outre, à son occupation s'ajoute une attitude coloniale flagrante.

L'atrocité s'arrête-elle là? L'expérience de l'occupation israélienne, subie par notre peuple, montre que la malveillance est encore plus profonde. Celle-ci apparaît lorsque l'occupation et le colonialisme s'ajoutent à l'usage fréquent, excessif et injustifié de la force par les forces d'occupation, entraînant un très grand nombre de victimes parmi la population.

Au cours des trois dernières semaines, la puissance occupante a tué plus de 90 martyrs palestiniens et blessé plus de 3000 autres Palestiniens, dont beaucoup sont encore dans un état grave. Un tiers des morts et des blessés sont des enfants de moins de 18 ans. Au cours de cette même période, les forces d'occupation n'ont pas hésité à utiliser des armes lourdes et des hélicoptères de combat faisant délibérément, dans de nombreux cas, un grand nombre de victimes et de morts dans notre population.

Et en plus de tous ces actes odieux, Israël, puissance occupante, s'efforce futilement de faire porter la faute de ces événements à la partie palestinienne, de faire porter la faute aux morts ou aux blessés! On veut nous faire oublier l'occupation, le comportement des colons, l'utilisation d'armes lourdes, la multitude de victimes palestiniennes, notamment parmi les enfants. On veut rejeter la faute sur la partie palestinienne, parce qu'elle a osé hurler. Le peuple palestinien est en tort parce qu'il a exprimé sa colère et sa frustration en manifestant et en jetant des pierres contre les soldats d'occupation. On porte sur lui des accusations qui sont révélatrices de la mentalité raciste de la puissance occupante, comme celle qui consiste à dire que le peuple palestinien est incité à la violence et que ses dirigeants poussent délibérément nos enfants à aller se faire tuer sous les balles israéliennes.

L'Assemblée peut donc se faire une idée de l'ampleur de la tragédie vécue par notre peuple. Elle peut imaginer quelle est sa colère, sa douleur et son désespoir, surtout après toutes ces années où nous avons ravalé nos souffrances par souci de poursuivre le

processus de paix et dans l'espoir de connaître enfin une réalité différente – une réalité sans colonies de peuplement, sans limites à la liberté de mouvement et de circulation et avec de meilleures conditions de vie, dans laquelle l'État palestinien enfin réalisé coexisterait avec Israël. Alors aujourd'hui notre peuple se demande : « Si cela est la paix, qu'est-ce donc que l'occupation et qu'est-ce que la guerre? ».

Les événements tragiques récents, qui ont commencé le 28 septembre dernier, ont été déclenchés par l'infâme visite du tristement célèbre Ariel Sharon au Haram al-Charif, dans le secteur oriental occupé de Jérusalem, qui est la première des deux Kiblahs et le troisième lieu saint de l'islam, et par ce qui s'est produit le lendemain, lorsque les forces d'occupation israéliennes ont pris d'assaut le Haram, avec les fidèles innocents qui s'y trouvaient. Notre peuple a vu dans tout cela une agression flagrante contre ses lieux saints et le signe avant-coureur d'autres mesures de la puissance occupante visant à compromettre leurs droits, voire même à créer d'autres réalités illégales à Jérusalem-Est. En s'élevant contre cela, notre peuple a exprimé son rejet de ces actes, son rejet de l'occupation, ainsi que sa détermination de défendre ses lieux saints, musulmans et chrétiens, et le caractère arabe de Jérusalem-Est, ainsi que sa détermination de réaliser ses droits naturels, y compris la création de son propre État indépendant, avec Jérusalem comme capitale.

En réponse à la protestation palestinienne, Israël, la puissance occupante, a utilisé son énorme machine de guerre dans une campagne de répression sanglante contre notre peuple qui a fait un grand nombre de morts dont beaucoup d'enfants – tués de propos délibéré – de nombreux blessés graves, et causé de grandes souffrances au sein de la population civile. Il va sans dire que ces actes constituent des violations graves de la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Certains de ces actes constituent également des crimes de guerre d'après cette même convention.

En outre, Israël a imposé de sévères restrictions à la circulation des personnes et des biens. Il a fermé les points de passage internationaux ainsi que l'aéroport international de Gaza. Il a également utilisé des chars et des armes lourdes pour imposer un siège à plusieurs villes, villages et autres localités palestiniennes.

Pourquoi tant de sauvagerie et de barbarie de la part d'Israël? Nous ne le savons pas encore vraiment. Il

est difficile d'imaginer un motif quelconque à ces actes. Toutefois, il est possible que les dirigeants politiques israéliens aient cru qu'en faisant cela ils parviendraient à briser la volonté politique du peuple et des dirigeants palestiniens, et qu'ils les forceraient ainsi à faire des concessions inacceptables dans le processus de paix. Il se peut que les dirigeants politiques israéliens aient pensé qu'ils n'avaient pas d'avenir, à moins de créer en Israël une situation nouvelle qui leur permette de constituer un gouvernement élargi. Il se peut que ce soient certains officiers qui, pour des motifs personnels, aient pris la décision de ce recours excessif à la force. Toutes ces possibilités sont épouvantables et je ne pense pas qu'il y en ait d'autres qui soient moins odieuses.

En cherchant à détourner l'attention de ce qui se passe réellement, Israël, la puissance occupante, a insisté sur le fait que certains policiers palestiniens et d'autres personnes armées avaient échangé des coups de feu avec les forces d'occupation israéliennes. En réalité, pas une balle n'a été tirée par la partie palestinienne pendant les trois premiers jours au moins de cette campagne sanglante des Israéliens. Même après cela, les armes individuelles n'ont été utilisées qu'après le grand choc qu'a provoqué la barbarie israélienne. Et jusqu'à présent, malgré tout ce qui s'est produit, il n'y a pas eu d'échanges de coups de feu importants entre la police palestinienne et les forces d'occupation israéliennes. Nous devons également rappeler la présence illégale des colons israéliens et le fait que la plupart de ces extrémistes sont équipés par l'armée israélienne d'armes qui surpassent de loin toutes les armes légères qui sont en possession des Palestiniens. Ces colons, dont la présence sur nos terres est illégale, ont commis de nombreuses atrocités contre notre peuple. Il faut mettre un terme à leurs activités et les en tenir responsables. Surtout, leur présence coloniale doit cesser et ils doivent quitter les terres palestiniennes.

Je voudrais maintenant parler de deux erreurs commises par quelques civils palestiniens en colère et qui n'auraient jamais dû arriver malgré tout ce qui s'est produit. La première concerne le Tombeau de Joseph près de la ville de Naplouse et les dégâts qui y ont été occasionnés. Au fil des ans, Israël a transformé cet endroit en avant-poste militaire fortifié et dans les quelques jours qui ont précédé le retrait d'Israël de l'endroit, 18 Palestiniens ont été tués dans les environs, ce qui explique la réaction furieuse de la population.

Néanmoins, nous avons clairement condamné cet incident et nous avons donné des instructions pour qu'on procède immédiatement à la réparation de ce site. Avant et après l'occupation, nous avons assuré pendant des années l'entretien de cet endroit et notre position n'a pas changé sur ce point. Nous espérons qu'Israël fera de même notamment pour la mosquée historique qui a été brûlée par les Israéliens dans la ville de Tibériade.

La deuxième erreur concerne les deux soldats israéliens tués par quelques individus qui s'étaient introduits dans le poste de police de la ville de Ramallah, malgré les efforts déployés par la police de l'endroit pour protéger ces deux soldats. Ces individus avaient de bonnes raisons de penser que les deux soldats appartenaient à une unité militaire spéciale appelée unité « al-mousta'ribine », laquelle s'était à plusieurs reprises infiltrée dans les zones palestiniennes pour commettre différentes agressions barbares contre les Palestiniens, dont l'exécution sommaire de plusieurs personnes. Il est extrêmement difficile de croire la version israélienne, selon laquelle ces deux soldats se seraient perdus au cœur de la ville de Ramallah, compte tenu de la situation actuelle et du nombre de points de contrôle israéliens qui entourent la ville. Malgré cela, nous avons vigoureusement condamné le meurtre des deux soldats; en outre, des instructions ont été données en vue d'appréhender les auteurs de cet acte, car cet acte est illégal et incompatible avec nos valeurs.

Ces questions et d'autres ne peuvent modifier la nature véritable de ce qui se produit, à savoir le recours excessif et injustifié à la force et la perpétration par la puissante occupante de nombreuses atrocités contre un peuple tout entier, un peuple qui exprime sa colère et sa frustration devant l'occupation et qui essaie de défendre ses lieux saints.

Il y a une question que l'Assemblée générale doit examiner, étant donné son importance et sa gravité, à savoir la brutalité que la police israélienne a utilisé contre les Arabes israéliens qui manifestaient à l'intérieur d'Israël, faisant 15 morts et des centaines de blessés. Ces personnes exprimaient leur colère et leur rejet des actes d'agression, perpétrés par la puissance occupante contre le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, ainsi que leur solidarité avec leurs frères de là-bas. Mais le Gouvernement israélien a répondu à cette solidarité par le recours à la force meurtrière d'une façon qui ne se différencie guère de ses pratiques en tant que puissance oc-

cupante. Ce qui s'est passé là-bas nous rappelle les diverses questions relatives à la prétendue démocratie israélienne, la nature de cette démocratie et le fait de savoir si elle s'applique réellement à tous les citoyens d'Israël.

Le Conseil de sécurité a traité avec le plus grand sérieux les événements sanglants survenus dans le territoire occupé de la Palestine, y compris Jérusalem. Un grand nombre d'États Membres, par leur participation au débat du Conseil, ont ajouté à l'importance et au sérieux des délibérations du Conseil. Après quelques jours, le Conseil de sécurité a adopté, malgré les difficultés auxquelles il s'était heurté, une résolution très importante, la résolution 1322 (2000) datée du 7 octobre. Nous devons sur ce point remercier les membres du Conseil, en particulier le Président du Conseil pour ce mois. Nous devons également remercier les membres du Conseil qui sont membres du Mouvement des pays non alignés de s'être portés coauteurs de la résolution et pour avoir insisté sur la nécessité pour le Conseil d'assumer ses responsabilités.

Toutefois, malgré l'adoption de la résolution, la situation sur le terrain reste inchangée et Israël, la puissance occupante, ne s'est conformée à aucune de ses dispositions. Alors s'est produit la dangereuse escalade israélienne, y compris le bombardement le 12 octobre de certains sites palestiniens à Ramallah et à Gaza, qui équivaut à une déclaration de guerre contre le peuple palestinien. Nous avons donc, une fois de plus, lancé un appel au Conseil de sécurité pour qu'il adopte immédiatement une résolution pour mettre fin à l'escalade et éviter que la région entière n'entre dans une guerre complète et totale. Malheureusement, nous n'avons pas eu beaucoup de succès à cet égard, car un membre permanent du Conseil de sécurité a déclaré, au sein et à l'extérieur du Conseil de sécurité et de l'Organisation des Nations Unies, qu'il utiliserait son droit de veto pour bloquer toute résolution, quelle qu'en soit sa teneur. Cela signifiait clairement que le Conseil ne serait pas en mesure d'agir. Devant cette situation, nous et le Groupe arabe n'avions d'autre choix que de demander la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, conformément à la formule de « l'union pour le maintien de la paix » pour examiner la dangereuse situation et les mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé (A/RES/ES-10/2). Le Bureau de coordination du Mouvement des pays

non-alignés a alors appuyé à l'unanimité la requête arabe, à notre grande satisfaction.

Les récents développements sont à présent la convocation du Sommet de Charm el-Cheikh les 16 et 17 octobre dernier. Nous nous félicitons vivement des efforts déployés en vue de la convocation de ce sommet et exprimons notre gratitude au pays hôte, notre soeur l'Égypte, ainsi qu'à tous les autres participants, en plus des deux parties concernées. Ce sommet et les réunions qui l'ont précédé – celle de Paris et celle de Charm el-Cheikh, boycottée par Israël – représentent des tentatives sérieuses de sauver la situation et, peut-être plus tard, relancer le processus de paix. Ces efforts méritent notre appui et notre soutien. Néanmoins, il nous faut également noter qu'aucun communiqué signé n'a été publié à l'issue du Sommet et, en même temps, il y a eu certaines ambiguïtés quant à l'accord conclu. Il y a aussi la crainte constante qui découle de notre expérience du non-respect par Israël de tout ce qui a été précédemment conclu.

Ce qui est donc important à présent est de voir ce qui se produira sur le terrain, surtout en ce qui concerne le retrait des chars et des armes lourdes, la levée du siège du territoire palestinien et de ses villes ainsi que les autres mesures visant au retour aux conditions qui ont précédé la crise actuelle. Nul ne sera plus heureux que le peuple palestinien quand ces événements sanglants cesseront, quand l'occupation prendra fin et qu'une paix globale et durable sera réalisée. Pour notre part, nous déploierons tous les efforts pour faire des accords de Charm el-Cheikh un succès, mais nous voulons voir ce qu'Israël fera et nous pensons que le monde aussi veut voir ce qu'Israël fera et qu'il continuera de suivre de près la situation. Nous examinerons, en consultation avec les parties concernées, le projet de résolution que nous avons présenté à l'Assemblée, à la lumière des récents développements et de ce qu'il adviendra dans les heures à venir. Nous comptons comme d'habitude sur l'appui et le soutien de l'Assemblée.

Nous nous félicitons de la participation au Sommet de Charm el-Cheikh du Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui a représenté cette Organisation internationale, et de tous les efforts qu'il a déployés durant sa visite dans la région. Nous espérons que cela favorisera la participation effective de l'Organisation des Nations Unies au mécanisme qui sera mis en place pour enquêter sur ce qui s'est passé, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 1322 (2000) et

comme les parties à Charm el-Cheikh en ont convenu. Nous pensons que la mise en place rapide et le commencement immédiat des travaux de ce comité contribueront efficacement à mettre fin à la situation qui a prévalu ces trois dernières semaines. Nous espérons également que le Secrétaire général informera l'Assemblée générale du résultat de sa visite et de ses efforts dès son retour à New York et nous attendons avec intérêt la déclaration qu'il fera vendredi.

Nous remercions l'Assemblée et particulièrement vous, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la reprise de cette dixième session extraordinaire d'urgence et nous comptons sur l'appui de l'Assemblée. Nous espérons également que la situation s'améliorera dans notre pays, la Palestine, et dans la région tout entière. Notre peuple souhaite une vie libre de l'occupation, il souhaite l'indépendance. Il souhaite l'édification de son État, et il souhaite devenir membre de l'Organisation des Nations Unies, comme tout autre peuple du monde.

**M. Lancry (Israël) (parle en anglais) :** Pour la deuxième fois, en l'espace de deux semaines, un organe de l'ONU est contraint d'examiner la grave situation à laquelle nous faisons face actuellement au Moyen-Orient. Nous espérons que la déclaration faite cette semaine à Charm el-Cheikh parviendra à restaurer calme et tranquillité dans la région. Je me dois de noter, cependant, que les délibérations de cette session extraordinaire menacent l'esprit de cette déclaration, sont contraires à celui-ci et ont le potentiel de saper et de compromettre les efforts déployés pour mettre fin à la violence.

S'il est important que nous continuions à nous concentrer sur l'avenir et à renforcer l'esprit du processus de paix, je pense qu'il est de mon devoir de parler, à la fois au nom de mon gouvernement et de mon peuple, des événements de ces quelques dernières semaines.

Ces événements si tragiquement relayés visuellement par les médias, nous interpellent tous, au niveau personnel et au niveau politique. Personnellement, en raison de l'immense tragédie humaine qui s'est déroulée sous nos yeux. Mais politiquement également, car ces événements mettent en péril l'avenir de la paix et de la sécurité en Israël et au Moyen-Orient.

Je ne doute pas que nous en soyons tous conscients aujourd'hui. Jeudi dernier, dans la matinée, deux réservistes israéliens ont été lynchés par une foule en

colère après qu'ils soient entrés par erreur dans la ville de Ramallah contrôlée par les Palestiniens. Les soldats ont été appréhendés par la police palestinienne et amenés au quartier général. Une foule violente de Palestiniens, qui avait suivi les soldats jusqu'au poste de police ont jeté des pierres sur le bâtiment et ont ensuite torturé les soldats jusqu'à ce que mort s'en suive, mutilant leurs corps au point de les rendre méconnaissables. C'est avec répulsion que le monde entier a pu voir comment le corps d'un soldat fut jeté d'une fenêtre alors que les Palestiniens exhibaient fièrement le sang sur leurs mains et que des groupes déchaînés rivalisaient pour obtenir le privilège discutable d'infliger un dernier coup au corps sans vie du soldat. Le fait que cet acte indicible ait pu avoir lieu à l'intérieur d'un bâtiment public de l'Autorité palestinienne ajoute encore à la détérioration de la confiance mutuelle que nous avions mis tant d'années à établir.

Je pense qu'il serait édifiant, à cette étape, de noter la divergence des réactions entre Israéliens et Palestiniens face aux pertes subies par les deux parties. À chaque cortège funèbre présentant des images de proches angoissés et de souffrances horribles, les Israéliens ont exprimé leur douleur et leur regret face aux morts tragiques des Palestiniens. Pendant les délibérations du Conseil de sécurité, la semaine dernière, j'ai exprimé la profonde tristesse que le peuple israélien et moi-même partageons avec la communauté palestinienne face à ces pertes.

Dans un contraste frappant, mon éminent collègue, l'Observateur permanent de la Palestine, l'Ambassadeur Nasser Al-Kidwa, dans une déclaration citée la semaine dernière par Reuter, a eu l'audace de défendre le meurtre des deux soldats israéliens à Ramallah, disant :

« La colère... la frustration ... [et] la douleur sont inimaginables. Le peuple palestinien est, à notre sens, habilité à de tels sentiments et il est tout à fait compréhensible qu'il réagisse d'une façon qui ne serait probablement pas acceptable dans des conditions normales ».

Je me vois contraint d'informer mon partenaire de la paix palestinien qu'il est inadmissible de faire preuve de compréhension envers des être humains capables de commettre des actes aussi foncièrement inhumains, de prendre un plaisir aussi macabre au meurtre et de montrer tant de fierté et d'insensibilité face à un auditoire mondial frappé d'horreur. La paix ne pour-

ra être établie tant que de tels actes demeureront possibles et tant que les représentants de la Palestine n'exprimeront aucune contrition.

Le lynchage brutal de jeudi dernier ne constitue pas le premier cas au cours duquel des organes publics de l'Autorité palestinienne ont toléré et encouragé des actes de violence contre les Israéliens ou y ont même participé directement. Comme nous l'avons déjà affirmé devant le Conseil de sécurité et dans une lettre adressée au Secrétaire général, des policiers, du personnel de sécurité et des milices armées palestiniens ont directement participé à de nombreux récents affrontements sanglants. Dans de nombreux cas, des forces palestiniennes ont dirigé leurs armes contre des soldats et des civils israéliens en violation flagrante de la lettre et de l'esprit de nos accords.

Un incident en particulier a suscité une indignation et une peine immense parmi les Israéliens, les Juifs et les croyants du monde entier. La Tombe de Joseph, un lieu saint à la fois pour les juifs et les musulmans qui est situé dans la ville de Naplouse, contrôlée par les Palestiniens, a été la cible de tirs et d'attaques violentes par des civils, des policiers et des milices armées palestiniens ces dernières semaines. Dans un effort visant à relâcher les tensions, un accord avait été conclu le 6 octobre décrétant que le personnel israélien serait temporairement retiré du site et que l'Autorité palestinienne en assurerait la protection et la préservation continues. Avec le retrait du personnel israélien, une foule palestinienne déchaînée, ainsi que des membres de la police palestinienne, sont arrivés sur le lieu saint, l'ont incendié, pillé, profané et ont commencé à démanteler la structure historique et sacrée de la tombe. Cet acte de sacrilège insoutenable, visant l'un des tenants les plus sacrés et les plus fondamentaux de la tradition juive, ainsi que de la société civilisée, a choqué et scandalisé le peuple israélien. Nous tenons les dirigeants palestiniens pleinement responsables de cet acte intolérable compte tenu de l'encouragement et des incitations à la violence fournies à la foule dans la zone.

Je dois souligner encore une fois que de tels événements n'ont pas lieu spontanément. Plutôt que d'utiliser sa position pour prévenir la violence et appeler à la retenue, l'Autorité palestinienne a permis que sa télévision et sa radio publiques soient utilisées à des fins d'incitation, appelant son peuple à des attaques violentes contre les civils et les soldats israéliens.

Ainsi, vendredi dernier, le 13 octobre, le docteur Ahmad Abu Halabiya, membre du Conseil Fatwa de l'Autorité palestinienne, est apparu sur la chaîne publique de l'Autorité palestinienne et a appelé au jihad et au meurtre des juifs. Dans le même élan, il a demandé aux musulmans de tuer des Américains où qu'ils soient. Il a déclaré :

« Où que vous soyez, tuez les juifs et ces Américains qui sont comme eux et ceux qui sont de leur côté. Ils sont tous dans une même tranchée contre les Arabes et les musulmans ».

Hassan Asfour, Ministre de l'Autorité palestinienne et membre de l'équipe de négociation palestinienne a été cité par Reuter le 9 octobre. Il a déclaré : « Chaque Palestinien doit viser les colons ». Et le jour suivant, il a appelé à une escalade du conflit à la radio Voix de la Palestine.

D'autres représentants palestiniens ont fait des remarques semblables enjoignant leur peuple à commettre des actes de violence contre les Israéliens et les juifs, et les appelant à mener la guerre de libération de la Palestine. Israël a demandé plusieurs fois au Président Arafat d'honorer ses obligations découlant de nos accords et de cesser toutes formes d'incitation et d'appel à la violence.

Dans un autre incident inquiétant, l'Autorité palestinienne, la semaine dernière, a libéré des douzaines de prisonniers terroristes préalablement accusés dans des tribunaux palestiniens d'avoir commis des actes de violence contre les Israéliens. Selon certaines informations, plus un seul membre du groupe terroriste Hamas ne se trouve dans une prison palestinienne.

Des membres de Hamas et du jihad islamique ont même été invités à participer à une réunion du cabinet palestinien, un acte qui rend légitime leur engagement déclaré à l'égard du terrorisme comme une alternative aux négociations pacifiques. C'est là une mesure qui a été certainement interprétée par d'autres éléments extrémistes comme un feu vert permettant de reprendre les attaques terroristes meurtrières contre les villes israéliennes, comme celle qui a eu lieu au cours de l'hiver 1996, et qui demeure un souvenir brûlant dans nos mémoires.

Prises dans leur ensemble, ces actions révèlent un mode de comportement alarmant adopté par les dirigeants palestiniens. Elles sont un signal très clair à l'adresse de leur peuple, à Israël et maintenant au

monde entier, qu'ils ont choisi la voie de la violence. Il faut comprendre que seule une solution négociée, satisfaisant aussi bien les Israéliens que les Palestiniens pourra être à la base de la coexistence.

Il est inconcevable que, malgré les incitations et les appels répétés à la guerre sainte contre Israël, les Palestiniens continuent d'accuser Israël de l'escalade de la situation. Au cours des violences de ces quelques dernières semaines, Israël a fait preuve de la plus grande retenue face aux provocations palestiniennes. Face au barrage presque quotidien de pierres et de cocktails Molotov, les soldats israéliens ont répondu de façon mesurée et en prenant toutes les précautions nécessaires pour éviter les pertes de vie. Les allégations selon lesquelles Israël a utilisé une « force excessive » au cours de ces affrontements sont tout simplement infondées. Aucune nation sur terre ne tolérerait de telles attaques qui mettent en danger la vie de ses citoyens, et ne répondrait de la même manière. Qui plus est : peut-on encore douter, après avoir été les témoins du lynchage barbare de deux soldats israéliens, qu'une foule palestinienne en colère constitue une menace réelle et immédiate à la vie humaine?

De même, au cours de l'attaque du quartier général de la police palestinienne à Ramallah, où des soldats israéliens ont été sauvagement assassinés, des précautions extrêmes ont été prises pour minimiser les pertes de vie. Non seulement les forces de défense d'Israël ont pris des mesures pour éviter les dommages dans les alentours, mais ils sont allés jusqu'à prévenir l'Autorité palestinienne afin qu'elle puisse évacuer les bâtiments. Malgré ces précautions extrêmes, l'Observateur palestinien a persisté à décrire ces actions comme « l'équivalent d'une déclaration de guerre » dans sa lettre datée du 12 octobre 2000 (A/55/474), et en faisant référence de façon erronée à « de nombreuses pertes en vies humaines dans la population palestinienne ». Je voudrais affirmer clairement qu'aucun Palestinien n'a été tué lors de l'attaque ciblée contre le poste de police à Ramallah.

Je dois affirmer sans équivoque qu'Israël n'a jamais déclaré la guerre au peuple palestinien et cette allégation n'a aucun fondement dans la réalité. Comme notre retenue l'a clairement démontré, Israël ne souhaite aucunement infliger des souffrances ou nuire à ses voisins et il n'est dans l'intérêt de personne que M. Al-Kidwa présente la situation de cette manière. En outre, il suffit de jeter un coup d'oeil sur un journal

palestinien ou un programme de télévision palestinien pour voir qui déclare la guerre à qui.

En outre, Israël a permis, et continuera à permettre, le passage de l'aide humanitaire dans les territoires palestiniens, y compris l'aide en provenance de pays avec lesquels Israël n'entretient aucune relation diplomatique officielle. Les actions d'Israël ne sont pas menées dans le but de nuire, mais de maintenir l'ordre dans la région. C'est pourquoi elles se conforment pleinement au droit international. Alors que nous regrettons vivement les pertes de vie occasionnées, nous maintenons notre droit – en fait notre obligation –, en tant que nation souveraine, de protéger son peuple.

Enfin, il convient de rappeler que les violences actuelles se produisent après des concessions israéliennes sans précédent dans le processus de paix. Au sommet de Camp David, le Premier Ministre Barak est allé au-delà de ce que tout Gouvernement israélien antérieur avait été prêt à envisager, voire offrir, pour parvenir à un accord avec les Palestiniens. L'Autorité palestinienne a répondu à ces percées par la violence et la provocation plutôt qu'en recourant à des négociations sérieuses et de bonne foi. C'est là une violation flagrante de la déclaration tripartite publiée à l'issue du sommet selon laquelle les deux parties sont convenues de

« créer un environnement propice aux négociations, exempt de pression, d'intimidation et de menaces de violence ».

Par ailleurs, je voudrais faire une remarque ayant trait à la procédure, relative à la convocation de la présente session extraordinaire d'urgence. La base officielle pour convoquer une session extraordinaire d'urgence figure dans la résolution 377 A (V) adoptée par l'Assemblée générale le 5 novembre 1950, ainsi que dans le règlement intérieur de l'Assemblée générale, tel qu'amendé dans l'annexe à cette résolution. La résolution énonce trois conditions qui doivent être remplies pour convoquer une telle session. Ce sont les suivantes : premièrement, le cas d'une situation qui constitue une menace pour la paix ou marquée par un acte d'agression; deuxièmement, lorsque le Conseil de sécurité, à cause de l'absence d'unanimité entre ses membres permanents, ne peut assumer sa responsabilité relative à la paix et à la sécurité; troisièmement, l'absence d'une session ordinaire de l'Assemblée générale dans une telle situation d'échec. Il est évident que, s'agissant au moins des deux dernières conditions, ne

sont pas applicables en l'occurrence, et que la convocation de la présente session constitue donc un abus scandaleux du règlement intérieur.

Seule une solution négociée, conclue dans une atmosphère exempte de toute violence, est en mesure de mettre un terme à l'effusion de sang et aux troubles au Moyen-Orient. Nous lançons un appel encore une fois au Président Arafat afin qu'il ordonne à ses forces de sécurité et à son peuple de cesser les affrontements et les provocations, qu'il désarme les milices comme il l'avait accepté précédemment, et qu'il procède à une nouvelle arrestation des membres de Hamas et d'autres organisations terroristes qui sont toujours en liberté. Nous demandons à l'Autorité palestinienne et à tous ses représentants de s'abstenir de toute rhétorique incendiaire et de l'usage des médias officiels pour diffuser des messages de haine et d'appel à la guerre sainte et au meurtre. Nous insistons pour que les dirigeants palestiniens prennent des mesures immédiates et concrètes pour mettre fin à ce fléau et pour agir afin de rétablir la paix et la sécurité dans notre région.

*(l'orateur poursuit en français)*

Arrivé à ce stade, je m'en remets à la langue française, celle-là même apte à nous permettre, sur un plan strictement personnel, d'ajuster la tonalité et la portée de notre propos quant au projet de résolution en cours, amplement révélateur de l'issue de cette session spéciale.

La résolution annoncée, au demeurant fortement alignée, par où se distillent, dans une conviction introublée, l'arbitraire, l'inique et le partial, stipule la condamnation obstinément unilatérale d'Israël. Ce texte – tel qu'il se présente – ne souffle mot sur aucune forme d'excès palestinien. L'éviscération de deux militaires israéliens à Ramallah, dans une station de police palestinienne transformée en boucherie humaine, n'imprègne en rien l'immaculée gestation de cette résolution. Selon le mot de Stéphane Mallarmé, il s'agirait bien dans ce cas de figure aussi, pour si peu poétique que fût le projet de résolution, d'une « page que sa blancheur défend ».

L'incroyable profanation du Tombeau de Joseph à Naplouse, comme celle de l'antique synagogue de Jéricho, ne suscitent elles non plus aucune réserve à l'encontre des Palestiniens. Le silence résolu de la résolution sur la barbarie humaine vécue à Ramallah, comme sur l'atteinte à des lieux saints multiséculaires



à Naplouse et à Jéricho, semble porteur d'une sourde reconnaissance aux Palestiniens et à leur leadership.

Ce silence, aussi trouble que révélateur, décerne un brevet de respectabilité à l'instinct primaire et au déchaînement profanateur. Manifestement, ce silence, même dans ce qu'il a de symptomatique, consolidera le Président Arafat dans sa nouvelle vocation de navigateur spirituel suprême, porte-parole autodéclaré d'un milliard de chrétiens et d'un milliard de musulmans.

Pour autant, ce silence nous apparaît comme une profonde source de nuisance à l'esprit de paix et de réconciliation. Alors qu'il véhicule une implicite et impuissante résignation face au défoulement gravissime palestinien, ce silence risque, dans la béance d'injustice qu'il inflige à Israël, de figer pour longtemps les Israéliens dans leur instinct de conservation et dans leur psychologie obsidionale.

Dispenser ce type d'opprobre magistralement « aligné » à Israël, tout en soulageant les Palestiniens de leurs inqualifiables impairs, revient à desservir la paix, à subvertir son esprit et sa parole.

C'est la raison pour laquelle nous rejetons catégoriquement ce projet de résolution qui, dans sa forme comme dans son fond s'inscrit, de flagrante manière, à contre-courant de la paix. Pourtant, la paix est à nos portes. Les acquis politiques concrets issus des accords d'Oslo, comme les linéaments prometteurs d'un statut final conçus à Camp David, mais surtout le vécu quotidien tissé de peuple à peuple sept années durant, ne peuvent s'anéantir dans la tragédie des trois semaines écoulées.

C'est à nous, Palestiniens et Israéliens, de susciter rapidement notre sursaut salutaire, de nous régénérer en énergies créatrices pour qu'advienne la paix. C'est ici, du fin fond de l'abîme dans lequel nous nous sommes précipités, que notre reconnaissance mutuelle, scellée à Oslo, doit faire reculer tout instinct de négation mutuelle.

Force motrice du processus d'Oslo, la reconnaissance mutuelle est le vecteur par excellence de l'enracinement de notre paix dans une région d'irréversibilité. Apte à transcender nos dérives tragiques et à contenir les douloureuses contradictions inhérentes au passage de nos désordres à un nouvel ordre, elle – la reconnaissance mutuelle – fera triompher la sagesse et la raison. En elle se vérifiera la transmuta-

tion de nos spasmes, de nos maux et tourmentes en rêves et rêves germinateurs de paix et de réconciliation.

Plus que d'une résolution, trophée de l'indignation pour l'un, vase d'amertume pour l'autre, c'est à leur propre recours et à leur commun secours que doivent s'acheminer Palestiniens et Israéliens. C'est à travers les résonateurs d'une récitation plurielle de la paix que doit s'articuler et se conjuguer la parole de paix israélo-palestinienne.

Je formule le souhait, mes chers collègues, pour que ce prestigieux réceptacle de l'Assemblée générale, puisse dans un proche avenir, témoigner de la mue frontières de l'adversité en membranes vibratoires de coexistence et de réconciliation entre Israéliens et Palestiniens et entre Israël et les pays de notre région.

**M. Ka** (Sénégal) : En ma qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je prends la parole devant cette Assemblée, étant donné que les circonstances tragiques de ces derniers jours nous obligent à reprendre la dixième session extraordinaire d'urgence afin de nous pencher encore sur la situation en Palestine occupée, une situation potentielle de dangers qui nécessite qu'on l'examine en toute priorité.

En effet, depuis plus de deux semaines, des violences meurtrières font rage dans toutes les zones palestiniennes. Des affrontements sanglants n'ont pas pu être évités après la visite provocatrice au sanctuaire d'Al-Haram Al-Charif, pendant laquelle il était accompagné d'un groupe de membres de la Knesset appartenant au Likoud, escortés d'un fort contingent d'agents de sécurité et de policiers israéliens. Effusion de sang, blessures graves, un bilan tragique : plus de 110 morts, pour la plupart des Palestiniens, et quelque 3 000 blessés. Tel est le spectacle horrifiant qui hante encore nos mémoires, avec le massacre d'enfants palestiniens, dont certains avaient à peine 2 ans. Les Forces de défense israéliennes ont réagi contre les manifestations avec une force disproportionnée, brutale et aveugle, faisant souvent usage de balles en métal, de munitions réelles, de chars, de véhicules blindés, de roquettes antichar et de grenades.

L'autre spectacle, extrêmement inquiétant aussi, se déroulait avec des colons juifs armés, autorisés à se déplacer dans les villes et les villages contrôlés par l'Autorité Palestinienne, et pouvant utiliser à leur guise leurs armes à feu contre des populations sans défense.

Pour ajouter aux difficultés des Palestiniens, le Gouvernement israélien avait procédé à un bouclage systématique du territoire palestinien, contraignant 3 millions de Palestiniens à ne plus se déplacer, donc à ne plus travailler.

Enfin, les bulldozers des Forces de défense israéliennes avaient creusé des ornières et des tranchées dans les routes pour empêcher le déplacement entre Jérusalem et les villes contrôlées par les Palestiniens.

Ce sont là autant de mesures illégales destinées à infliger un châtiment collectif à un peuple. N'est-ce pas là aussi autant de mesures qui violent gravement les droits de l'homme du peuple palestinien? N'est-ce pas là enfin, autant de mesures qui nient à un peuple les conditions élémentaires de vie?

Nous ne devons donc pas perdre de vue que les événements dont nous sommes les témoins depuis le 28 septembre sont manifestement le résultat d'actes, de mesures et de politiques de la partie israélienne qui sont en contradiction avec l'esprit et la lettre de la Déclaration de principes et les accords d'application postérieurs. Je tiens à souligner qu'Israël demeure vigoureusement lié par les accords qu'il a signés, de même que par les dispositions de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre de 1949, comme par les autres normes du droit international.

Préoccupé par la détérioration prolongée de la situation et l'escalade de la violence, notre comité – le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien – a accueilli avec satisfaction tous les efforts déployés par la communauté internationale pour faire cesser la violence et sauver le processus de paix. C'est cette même communauté internationale qui a réagi aux événements en portant la situation devant le Conseil de sécurité. Le Conseil a adopté la résolution 1322 (2000), par laquelle il a exigé que les violences cessent immédiatement et souligné qu'il importait de mettre en place un mécanisme en vue de la réalisation d'une enquête objective sur les événements. Le Conseil a aussi appelé à la reprise immédiate des négociations dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient.

Le Comité que je représente a également, de son côté, réagi à ces événements et, à sa séance du 10 octobre, a adopté une déclaration sur la situation dans le territoire occupé de Palestine. Dans cette déclaration, il a réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies doit continuer à assumer une responsabilité permanente en

ce qui concerne tous les aspects de la question de Palestine, y compris Jérusalem, jusqu'à ce que cette question soit réglée de manière satisfaisante, conformément aux résolutions de l'Organisation dans le respect de la légitimité internationale, et jusqu'à ce que le peuple palestinien soit en mesure d'exercer ses droits inaliénables.

C'est pourquoi nous saluons, au Comité, le rôle particulièrement important que le Secrétaire général, M. Kofi Annan, vient de jouer, et nous nous réjouissons des efforts qu'il a déployés pour faire cesser la violence et les massacres. Nous apprécions les démarches qu'il a menées pour convaincre les parties et les ramener à la table de négociations. Nous le félicitons chaleureusement pour sa participation active et constructive aux efforts d'ensemble qu'il a menés afin de contenir la violence. Le Secrétaire général a encore fait la preuve de sa lucidité, de son courage politique, et a su ainsi donner une nouvelle chance à la paix.

Le Comité a aussi partagé la grave préoccupation de la communauté internationale sur les effets de ces affrontements et la crainte qu'ils échappent à tout contrôle et aient des conséquences imprévisibles. Le Comité demande notamment aux parties, palestinienne et israélienne, de faire preuve d'un maximum de retenue dans leurs actions sur le terrain et de privilégier le retour à la négociation. Nous pensons que le moment est venu – et c'est peut-être le moment de la dernière chance – pour que la communauté internationale dans son ensemble se mobilise derrière les parties concernées pour les encourager au dialogue et à la réconciliation. Les divergences entre Israéliens et Palestiniens peuvent certes être profondes et même difficiles à surmonter, mais il nous incombe à tous de n'épargner aucun effort pour sauver, dans son intégrité, le processus de paix, qui traverse sa phase ultime et critique.

Notre action à tous devrait alors se placer sous le signe de la justice et de la légitimité internationale, comme l'a clairement réaffirmé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1322 (2000). En tant que Membre de cette Organisation, Israël est tenu de respecter et d'appliquer les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, ainsi que ceux qui sont énoncés dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Israël a le droit de vivre en paix et en sécurité, mais Israël doit relier ses propres exigences aux droits des autres peuples de la région de vivre aussi dans la dignité, dans la paix et dans le respect de leurs droits et de leurs convictions.

Nous nous associons aux félicitations adressées à tous ceux qui ont participé aux efforts de paix, notamment le Président des États-Unis d'Amérique; le Président Moubarak d'Égypte, qui a accueilli le sommet de Charm el-Cheikh; le Président de l'Union européenne; et le Secrétaire général des Nations Unies. Mais une mention spéciale devrait être faite au Premier Ministre Barak et au Président Yasser Arafat, sans qui aucun accord conciliant n'aurait été trouvé. Grâce à leur vision et à leur leadership, nous osons espérer que l'escalade de la violence que l'on a connue ces derniers jours sera désamorcée, et que les tensions dans les rues et dans les coeurs seront apaisées.

Le Comité souhaite s'associer à la majorité des membres de la communauté internationale pour demander au Gouvernement israélien, et aux partis politiques et forces de sécurité israéliennes de s'abstenir de prendre toute nouvelle mesure de nature à compliquer la situation et à saper le processus de paix. Israël, en tant que puissante occupante, doit veiller au respect des lieux saints, doit garantir la protection des Palestiniens et de leurs biens dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et doit s'employer, sans retard, à appliquer intégralement et de bonne foi les accords déjà conclus avec les autorités palestiniennes en vue de parvenir à un règlement juste, complet et durable, fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Le sommet de Charm el-Cheikh représente assurément une mesure de confiance, un nouveau jalon destiné principalement à aider à désamorcer une crise qui menace d'anéantir les acquis de plusieurs années du processus de paix. Laisser cette chance offerte par le sommet nous échapper serait simplement déraisonnable et irresponsable de la part de tous ceux qui, à travers le monde, lucidement, courageusement et patiemment ont conçu et mis en place le processus de paix, depuis la Conférence de Madrid de 1991.

Le Comité se réjouit des résultats du sommet de Charm el-Cheikh et exprime donc l'espoir que désormais, des progrès réels seront accomplis pour que la paix et la stabilité puissent enfin régner dans cette région carrefour de l'histoire et des civilisations, dans cette région qui a apporté au monde tant de messages irremplaçables de paix et de sagesse.

**M. Kumalo** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Il y a un peu plus d'un mois, les chefs d'État et de gouvernement des États Membres de l'ONU se sont réunis

à New York pour célébrer le Sommet du millénaire. Lors de cette rencontre historique, ils ont renouvelé leur attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et leur détermination à renforcer la collaboration dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

C'est donc avec un sentiment d'urgence que le Mouvement des pays non alignés a appuyé à une majorité écrasante la demande du Groupe de États arabes de convoquer une séance de la reprise de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale pour examiner la situation critique au Moyen-Orient. Le Mouvement des non-alignés est fermement convaincu que l'ONU continue d'avoir la responsabilité permanente de demeurer pleinement engagée à l'égard de la question de Palestine jusqu'à ce qu'elle soit effectivement réglée sous tous ses aspects. Le Mouvement des non-alignés s'engage à appuyer fermement les efforts actuellement déployés par le Secrétaire général dans la recherche de la paix. Cela confirme le rôle cardinal que joue l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Mouvement des non-alignés est vivement préoccupé par les événements tragiques qui sont survenus dans la région depuis le 28 septembre dernier. À cet égard, le Mouvement déplore l'utilisation excessive de la force par l'armée israélienne contre les Palestiniens et regrette la perte inacceptable de vies humaines, le grand nombre de blessés et les grands dégâts matériels.

Nous prenons note avec un vif intérêt des résultats du sommet de Charm el-Cheikh organisé par le Président de l'Égypte, M. Hosni Moubarak, et nous saluons la participation du Secrétaire général, M. Kofi Annan, du Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne, M. Javier Solana, des dirigeants de la région et du Roi Abdallah II de la Jordanie, ainsi que du Président des États-Unis, M. Clinton.

Nous pensons que le sommet de Charm el-Cheikh représente un premier pas dans la bonne direction et nous nous félicitons de la conclusion de l'accord sur le retrait des troupes israéliennes, la levée du blocus imposé aux territoires palestiniens et la réouverture de l'aéroport international de Gaza. Nous sommes confiants que ces mesures contribueront dans une large mesure à désamorcer les tensions et à créer les conditions nécessaires à une reprise rapide du processus de paix au Moyen-Orient.

Le Mouvement des non-alignés est convaincu qu'une commission impartiale d'établissement des faits travaillant en coopération avec l'ONU et conformément au mandat de l'ONU qui doit agir en tant que garant de la paix et de la sécurité mondiales, contribuerait à empêcher que ces événements tragiques ne se reproduisent. À cet égard, nous appelons à une mise en oeuvre rapide et intégrale de la résolution 1322 (2000) du Conseil de sécurité qui a été adoptée lors de la séance d'urgence tenue le 7 octobre dernier. Nous exhortons le Conseil à rester saisi de cette question d'une importance décisive, conformément à sa responsabilité principale qui est d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés qui a eu lieu à Durban en 1998, le Mouvement a réaffirmé l'applicabilité de la Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre – la quatrième Convention de Genève de 1949 – à tous les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem.

La Conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève, qui s'est tenue à l'Office des Nations Unies à Genève en juillet de l'an dernier, a publié une déclaration importante affirmant sa volonté de se réunir de nouveau si cela est nécessaire. Les Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève sont convenues d'assurer le respect de la Convention dans l'exécution de leur responsabilité collective. Cela est stipulé à l'article premier commun de la Convention de Genève qui dispose que :

« Les Hautes Parties contractantes s'engagent à respecter et à faire respecter la présente Convention en toutes circonstances ».

Lors du sommet du Mouvement des pays non alignés, les dirigeants ont réaffirmé que le respect de ces instruments internationaux aiderait à soulager les souffrances de toutes les victimes et leur assurerait une protection effective. Il importe au plus haut point que la communauté internationale, reconnaissant que le conflit armé met en danger la vie des civils, prenne des mesures pour veiller à ce qu'aucun effort ne soit épargné pour consolider le respect du droit international humanitaire défini pour la protection des civils en temps de guerre, afin qu'ils puissent mener une existence aussi normale que possible et conformément à leurs lois, leurs cultures et leurs traditions.

La question de Palestine qui revêt une importance décisive pour le Mouvement des non-alignés, est au coeur du conflit au Moyen-Orient. L'exercice du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance est essentiel pour parvenir à une paix durable et globale au Moyen-Orient. Nous restons fermement convaincus que les négociations pacifiques constituent le seul moyen de garantir une paix, une sécurité et une stabilité durables dans la région.

Nous lançons un appel urgent à toutes les parties pour qu'elles renoncent à la violence et qu'elles cessent toutes les hostilités, pour qu'elles renouvellent leur détermination à dialoguer et pour qu'elles mettent tout en oeuvre en vue de créer un climat propice à des négociations pacifiques. Toutes les parties dans la région doivent s'abstenir de toute activité susceptible de donner lieu à de nouvelles violences. Les parties devraient prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver le caractère saint des lieux sacrés dans la ville de Jérusalem et empêcher toute action qui pourrait être interprétée comme une incitation à de nouvelles destructions sur les lieux saints.

À Cartagena, en avril dernier, les ministres des affaires étrangères du Mouvement des non-alignés ont réaffirmé la nécessité de respecter et de mettre en oeuvre les engagements conclus entre l'Organisation de libération de la Palestine et Israël, ainsi que les engagements pris et les promesses faites conformément au mandat de la Conférence de Madrid et des négociations qui ont suivi. En outre, en septembre dernier, à New York, les ministres du Mouvement des non-alignés ont réaffirmé leur volonté de s'employer activement à réaliser une paix juste et globale sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi que du principe de l'échange de terres contre la paix.

Le Mouvement forme l'espoir sincère qu'un processus de paix ressuscité aboutira à un règlement définitif et final en vue d'un État palestinien indépendant. Il incombe aux parrains du processus de paix et à la communauté internationale de ne ménager aucun effort pour assurer le succès de ce processus. Nous nous engageons à appuyer sans réserve les initiatives actuelles des dirigeants qui visent à rétablir le processus de paix au Moyen-Orient, un processus qui suscitait tant d'espoirs, il y a encore peu de temps.

Je voudrais citer un passage de la déclaration prononcée à l'ONU à New York en novembre dernier

au nom du Président Thabo Mbeki en sa qualité de Président du Mouvement des non-alignés, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien :

« Nous appelons la communauté internationale à rester inébranlable dans son engagement et son appui en faveur d'une paix juste et globale au Moyen-Orient et de l'exercice des droits légitimes de tous les Palestiniens. Le peuple de Palestine et, en fait, les peuples de toute la région, ont besoin de notre appui dans les efforts qu'ils déploient pour mettre fin à un conflit qui afflige le monde depuis tant de décennies.

Il est clair que la paix aura non seulement un impact sur la vie des habitants de ces terres ancestrales mais qu'elle aura également des répercussions dans le monde entier. La paix permettra de promouvoir de manière fondamentale la cause de la paix et de la sécurité internationales. »  
(A/AC.183/PV.249, p.9)

L'Assemblée générale devrait envoyer un message clair au peuple palestinien lui indiquant que tant qu'un règlement juste et global n'aura pas été réalisé, la responsabilité de l'ONU à l'égard de leur sort restera engagée. Le Mouvement des non-alignés s'engage à continuer de s'investir activement jusqu'à ce que les aspirations légitimes du peuple palestinien soient réalisées.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question pour cette matinée. Les autres orateurs interviendront le vendredi 20 octobre 2000, à partir de 15 heures précises.

L'Observateur de la Palestine a demandé à exercer son droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à 5 minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

**M. Al-Kidwa** (Palestine) (*parle en arabe*) : Nous avons entendu la déclaration regrettable de M. Yehuda Lancry, et je voudrais faire les observations suivantes.

La déclaration a reflété la même attitude israélienne, la même méthode israélienne, qui consiste à ne

pas tenir compte de l'essence de la question à l'examen en donnant une description détaillée et imagée d'un incident précis – comme si le sang israélien était différent du sang palestinien – comme si le Tombeau de Joseph était plus important aux yeux de Dieu que la mosquée de Tibériade. Il a essayé de fournir dans le plus grand détail des informations qui ne sont pas importantes, comme par exemple des déclarations de personnes que nous ne connaissons pas et des attaques précises contre des personnalités précises. Il l'a même fait avec des méthodes inappropriées, comme par exemple des citations partielles ou hors contexte.

Je vais donner un exemple. L'Ambassadeur israélien n'a cité que partiellement la déclaration faite par l'Ambassadeur Nasser Al-Kidwa au Conseil de sécurité le 12 octobre dans la matinée. Dans cette déclaration, il a dit « Je ne peux pas défendre cet acte et, je le répète, cela ne correspond pas à notre culture et à nos valeurs ». La même déclaration a été faite le même jour sur le réseau CNN. M. Lancry ne tient pas vraiment à le savoir. Il nous a peut-être délibérément induits en erreur tout en donnant de fausses informations. Franchement, si l'objectif est la désinformation, alors ce qu'il dit et ses attaques personnelles contre moi n'ont pas de valeur pour moi.

M. Lancry a également parlé du message que nous avons adressé au Conseil de sécurité, dans lequel nous avons dit que les actes israéliens « équivalaient à une déclaration de guerre » contre le peuple palestinien et que le bombardement avait provoqué de lourdes pertes. Si le bombardement par hélicoptère des positions palestiniennes, y compris un lieu situé à côté du quartier général palestinien dans la base de Gaza, n'est pas une déclaration de guerre, alors quand pouvons-nous considérer que les Israéliens nous font véritablement la guerre?

M. Lancry a utilisé des expressions comme « attaque ciblée » et puisque je n'ai pas commis ce genre de crimes, je ne sais pas ce que signifie cette expression. Je ne connais pas non plus des expressions comme « occupation bénigne » ou « attaques militaires bénignes ». Mais je dois m'excuser auprès de M. Lancry de ce que la Mission palestinienne, au moment où nos positions étaient bombardées par des hélicoptères, n'avait pas d'informations précises sur les victimes. Les forces israéliennes d'occupation ne nous ont pas donné le temps de nous excuser parce qu'elles ont continué à faire davantage de victimes.

M. Lancry a dit également qu'

*(l'orateur poursuit en anglais)*

« Aucune nation sur terre ne tolérerait de telles attaques violentes qui mettent en danger la vie de ses citoyens, et ne répondrait de la même manière ».

*(l'orateur reprend en arabe)*

Qui sont ces citoyens? Et que font-ils dans les territoires palestiniens? Pourquoi y a-t-il là des occupants en violation flagrante du droit international, des Conventions de Genève et d'un grand nombre de résolutions du Conseil de sécurité? Pourquoi l'occupation ne prend-elle pas fin? Là est le problème, M. Lancry. Là est le problème, dirigeants d'Israël. Le problème est l'occupation du territoire de tout un peuple, et c'est cela qui doit cesser.

S'agissant de ce que Israël a fait, M. Lancry a dit :

*(l'orateur poursuit en anglais)*

« Les soldats israéliens ont répondu de façon mesurée et en prenant toutes les précautions nécessaires pour éviter des pertes de vie. Les allégations selon lesquelles Israël a utilisé "eu recours à une force excessive" au cours de ces affrontements sont tout simplement infondées. »

*(l'orateur reprend en arabe)*

Écoutons ce qu'a dit le Rapporteur spécial, M. Giacomelli, à la Commission des droits de l'homme à Genève, hier. Il a dit :

*(l'orateur poursuit en anglais)*

« Les forces israéliennes auraient sans discernement fait usage d'une force excessive dans des cas où il n'y avait pas de menace imminente à leurs vies ».

Il a également rejeté la responsabilité sur les colons israéliens et a dit qu'ils agissaient comme des « paramilitaires responsables d'au moins cinq morts palestiniennes ».

*(l'orateur reprend en arabe)*

Il y a, bien sûr, de nombreuses organisations de défense des droits de l'homme et de nombreuses caméras de télévision, il y a des centaines et des milliers de personnes qui ont été témoins de ces crimes israéliens contre le peuple palestinien. Si un tribunal pénal international existait aujourd'hui, il aurait l'obligation de traduire en justice ces responsables israéliens pour les meurtres délibérés de citoyens palestiniens. Pour ce qui est de la session extraordinaire d'urgence, il semble que l'Ambassadeur Lancry n'ait pas suivi attentivement la déclaration qu'un membre permanent du Conseil de sécurité a faite à cet organe et qui revenait pratiquement à empêcher le Conseil d'examiner cette question. En toute état de cause, si ce représentant permanent était disposé à changer sa position, nous serions heureux de saisir le Conseil de sécurité, qui pourrait alors assumer sa responsabilité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. S'agissant du projet de résolution qui a été présenté, le prétexte avancé pour refuser d'en débattre était tellement futile que nous ne voulons même pas en parler.

Enfin, il y a un point que je ne voulais pas évoquer dans ma première déclaration, mais je suis contraint de le faire maintenant. Selon des rumeurs entendues aujourd'hui, Israël aurait enlevé un certain nombre de citoyens palestiniens de la ville de Ramallah. Si cela est vrai, cela prouve l'existence de l'unité des Moustaribine et la criminalité de cette unité. Cela représenterait un fait très dangereux sur le terrain, ainsi qu'une menace contre ce qui a été conclu à Charm el-Cheikh.

Monsieur le Président, je voudrais encore une fois vous remercier de votre patience et d'avoir écouté certaines des questions qui ont été évoquées aujourd'hui.

**Le Président** *(parle en anglais)* : Avant de lever la séance, je souhaiterais rappeler aux membres qu'au début de la séance de vendredi, à 15 heures, le Secrétaire général fera une déclaration sur les derniers développements à ce sujet. Après quoi, l'Assemblée entendra les derniers orateurs.

*La séance est levée à 16 h 30.*